

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



**Séance publique du 27 septembre 2021**

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

## Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 12.1	
Point de l'ordre du jour	12.1	
Objet	<b>Remplacement à la commission de la circulation.</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de la circulation M. Christophe Olivier en remplacement de M. Fernand Weimerskirch ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Christophe Olivier a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Christophe Olivier, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission de la circulation.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

## Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7

Référence CC.2021-9-27 - 12.2

Point de l'ordre du jour 12.2

Objet

**Remplacements à la commission culturelle.**

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission culturelle Mme Nathalie De la Hoz en remplacement de M. Marcel Dostert ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission culturelle M. Thierry Raguet en remplacement de M. Jerry Bucari ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Nathalie De la Hoz a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Thierry Raguet a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Nathalie De la Hoz, demeurant à Roeser, est nommée membre de la commission culturelle.

M. Thierry Raguet, demeurant à Livange, est nommé membre de la commission culturelle.

Ils remplacent MM. Marcel Dostert et Jerry Bucari.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 12.3	
Point de l'ordre du jour	12.3	
Objet	<b>Remplacement à la commission de l'égalité des chances.</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission de l'égalité des chances M. Mauro Seabra en remplacement de Mme Suzette Dostert ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mauro Seabra a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Mauro Seabra, demeurant à Kockelscheuer, est nommé membre de l'égalité des chances.

Il remplace Mme Suzette Dostert.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



**Séance publique du 27 septembre 2021**

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

## Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7

Référence CC.2021-9-27 - 12.4

Point de l'ordre du jour 12.4

Objet **Remplacement à la commission de l'environnement.**

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de l'environnement M. Angelo Lourenço en remplacement de M. Fernand Weimerskirch ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Angelo Lourenço a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Angelo Lourenço, demeurant à Crauthem, est nommé membre de la commission de l'environnement.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



**Séance publique du 27 septembre 2021**

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

## Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 12.5	
Point de l'ordre du jour	12.5	
Objet	<b>Remplacement à la commission des finances.</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission des finances M. Sérgio Gomes Cordeiro en remplacement de M. Fernand Weimerskirch ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Sérgio Gomes Cordeiro a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Sérgio Gomes Cordeiro, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission des finances.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7

Référence CC.2021-9-27 - 12.6

Point de l'ordre du jour 12.6

Objet **Remplacements à la commission de la jeunesse.**

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission de la jeunesse M. Kim Lopez Mendes en remplacement de M. Claude Bertrand ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de la jeunesse M. Lenny Karp en remplacement de M. Angelo Lourenço ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Kim Lopez Mendes a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Lenny Karp a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Kim Lopez Mendes, demeurant à Kockelscheuer, est nommé membre de la commission de la jeunesse.

M. Lenny Karp, demeurant à Crauthem, est nommé membre de la commission de la jeunesse.

Ils remplacent MM. Claude Bertrand et Angelo Lourenço.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

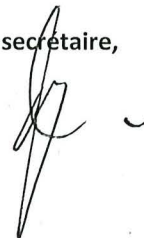
(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,





# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7

Référence CC.2021-9-27 - 12.7

Point de l'ordre du jour 12.7

Objet **Remplacement à la commission scolaire.**

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission scolaire Mme Bettina Ballmann en remplacement de M. Jerry Bucari ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Bettina Ballmann a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Bettina Ballmann, demeurant à Bivange, est nommée membre de la commission scolaire.

Elle remplace M. Jerry Bucari.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Référence	CC.2021-9-27 - 12.8	
Point de l'ordre du jour	12.8	
Objet	<b>Remplacement à la commission sociale.</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission sociale Mme Sonia Pimenta en remplacement de M. Jerry Bucari ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Sonia Pimenta a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Sonia Pimenta, demeurant à Peppange, est nommée membre de la commission sociale.

Elle remplace M. Jerry Bucari.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,